CLUB OLYMPIQUE BAYONNAIS | partenariat@cob-trail.fr
http://www.cob-trail.fr

Partenariat

Devenir sponsor ou mécène du COB section Trail & Running

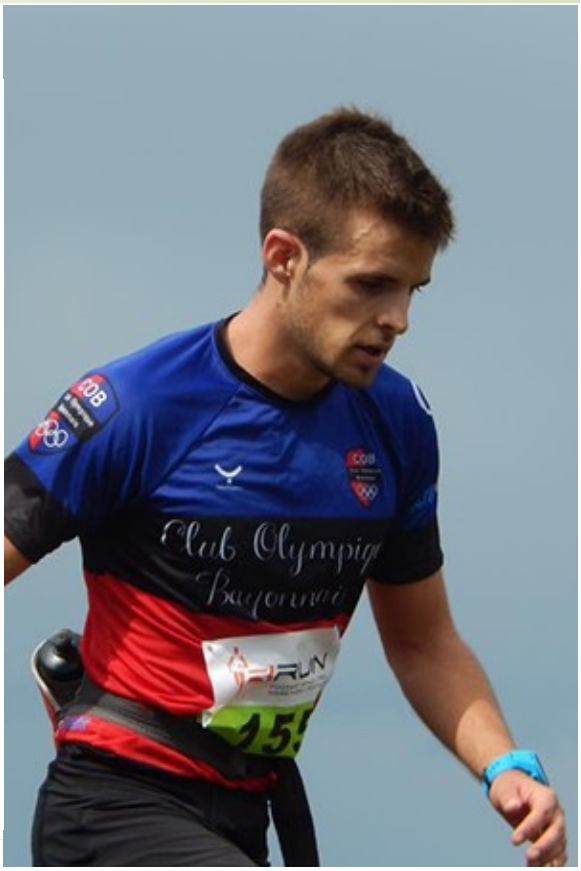

PRESENTATION GENERALE

Le Club Olympique Bayonnais est un club omnisports de Bayonne, situé sur les Hauts de Sainte Croix qui se fait fort d'animer ce quartier depuis plus de 40 ans. Il est reconnu « organisme d'intérêt général ».

Depuis l'automne 2014, une nouvelle section de course à pied route et trail a été créée. On peut déjà dire que cette petite dernière a vite grandi, atteignant en quelques semaines cette année le chiffre de 100 licenciés. Les résultats ne se sont pas fait attendre avec des podiums remportés de façon régulière par les « cobettes » et « les cobeurs ».

Elle a su s'entourer en recrutant un très bon spécialiste des trails en la personne de Claude Escot, plusieurs fois vainqueur de courses mythiques locales comme l'Euskal Trail ou même internationales comme la Lybian Challenge. Les entraînements ont lieu deux fois par semaine à la Floride, le mercredi et vendredi.

La réussite de cette section course à pied, dont la vocation affichée est le « sport pour tous » tient à une importante demande sur Bayonne. Il y a peu de clubs tournés vers le trail sur la côte et la création de cette spécialité a principalement été motivée par le fort engouement pour la montagne et les « parcours nature ».

La bonne humeur est de rigueur, et les moments amicaux autour d'une table sont aux yeux du club des rendez-vous indissociables des courses et des entraînements.

Contenu

Présentation générale	1
Pourquoi nous soutenir ?	2
Sponsoring / Mécénat	2
Le sponsoring en détails	3
Le mécénat en détails	4
Analyse comparative	5
Nos propositions	5

POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Votre concours vous permettra :

- D'associer votre image à celle de cette nouvelle section : dynamique, conviviale, mixte, présente sur tous les grands évènements sportifs liés à la course à pied…
- D'apporter votre soutien à notre développement et aux valeurs que nous souhaitons véhiculer : solidarité (soutien de Léa), partage, esprit d'équipe, sport pour tous
- De profiter d'une communication sur les réseaux sociaux, sur le site du club, les événements sportifs auxquels le club participe (maillots, shorts…) ou dès 2016 sur la futur course organisée qui sera organisée par le club
- De promouvoir votre entreprise
- De bénéficier d'avantages fiscaux

SOUTENEZ NOTRE SECTION EN DEVENANT MECENE OU SPONSOR

Le sponsoring

Soutien matériel ou financier en vue d'en tirer des bénéfices directs et à courts termes, proportionnels à votre investissement (assimilable à une **opération de publicité**).

Les dépense en sponsoring sont entièrement déductibles des résultats nets soumis à l'impôt sur les sociétés ou sur les revenus.

Encart de type sponsoring

Le mécénat

Soutien matériel ou financier sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire : **c'est un don**.

Cependant, depuis l'instruction fiscale du 26 avril 2000, il est maintenant possible de remercier l'entreprise mécène en faisant apparaître son nom ou son logo sans pour autant remettre en cause le caractère désintéressé du partenariat.

Les dépenses en mécénat permettent une réduction d'impôt.

Encart de type mécénat

Tableau comparatif entre sponsoring et mécénat

Sponsoring	Mécénat
Démarche commerciale et d'image	Démarche d'image et de communication
Volonté de développer les ventes, de promouvoir un produit, un service	Recherche de sens, expression des valeurs, de valorisation d'un savoir-faire
Attente de contreparties calculées et mesurées (proportionnelles à l'investissement)	Pas de contrepartie sur l'activité commerciale, citation de l'entreprise possible en communication
Retombées en image afin de développer la notoriété et les ventes	Retombées en image afin de renforcer la réputation, d'ancrer localement l'entreprise, de fédérer les salariés, de renforcer la fierté d'appartenance à l'entreprise…
Renforcer la notoriété d'une marque	Apporter un supplément d'âme en interne
Non défiscalisé	Défiscalisé

LE SPONSORING EN DETAILS

Formes du sponsoring

- Le sponsoring financier
  - Le concours financier apporté est assujetti à la TVA
  - Les prestations publicitaires font l'objet d'une facture comportant de la TVA
  - La déduction de la TVA est opérée selon les règles de droit commun
- Le sponsoring matériel (remise d'un bien, d'un équipement…)
  - Le prix du bien est payé en nature et la base d'imposition est constituée par la valeur du bien.
  - Ex : Si une entreprise donne un lot de maillots, le club facturera à l'entreprise le prix des maillots + TVA

Traitement fiscal

Application de l'article 39,1-7 CGI : les dépenses en numéraire ou les charges de toute nature pour une manifestation sont déductibles du bénéfice net soumis à l'impôt sur les sociétés

LE MECENAT EN DETAILS

Formes de mécénat

- Le mécénat financier
  - Concours financier apporté sous forme de don
- Le mécénat en nature :
  - Fourniture d'un bien immobilisé (véhicule fourni par une entreprise de transport, prêt d'un local)
  - Fourniture de marchandise en stock (équipements sportifs, prêts de matériel pour l'organisation d'une course, boulanger qui fournit des croissants pour un évènement, fournisseur de boissons qui offre des boissons ou prête du matériel)
  - Exécution d'une prestation de service (imprimerie, réparations diverses)
  - Mise à disposition de compétences (communication, maquette de communication…), de techniques ou savoir-faire

Traitement fiscal

Pour les dons financiers, la loi (art 238 bis du code général des impôts) prévoit que les versements effectués au titre du mécénat entrainent une réduction d'impôts égale à 60% de la somme versée dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire hors taxe (ou 5 pour mille). Il vaut pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu, les entrepreneurs individuels ou les sociétés

- Le versement du don donne lieu à la délivrance d'un reçu de don (modèle cerfa N°11580*02) qui servira de pièce justificative à l'entreprise
- Le montant du don sera comptabilisé en charge de gestion « poste Don Mécénat » imputation en déduction de l'impôt société sur le relevé annuel de l'entreprise pour 60% de la somme versée
- Remarque : Les versements non pris en compte du fait de la limite de 5 pour mille, peuvent être reportés sur 5 ans

Pour les dons en nature, l'administration fiscale prévoit que le montant des dons en nature est égal :

- Pour les biens inscrits dans un compte d'immobilisation : à la valeur du bien au jour du don
- Pour les biens qui figurent sur le compte de stock : à la valeur en stock
- Pour les prestations de service : au prix de revient de la prestation et non au prix de vente habituel

L'entreprise fournit un document d'évaluation en € de la prestation ou de la mise à disposition au vue duquel nous pourrons établir un reçu de don

Coût résiduel du mécénat pour l'entreprise

Si vous versez	Votre déduction fiscale	Cout pour l'entreprise
50	30	20
100	60	40
150	90	60
200	120	80

ANALYSE COMPARATIVE DU COUT RESIDUEL POUR L'ENTREPRISE

Versement	Mécénat	Sponsoring		
		Taux d'imposition		
		IS 15%	IS 33 - 1/3%	IS 33- 1/3% + CSB
250 €	100€	213€	167€	164€
500€	200€	425€	333€	328€
750€	300€	638€	500€	492€
1000€	400€	850€	667€	656€
2500€	100€	2125€	1667€	1639€
5000€	2000€	4250€	3333€	3278€

Conclusion

Le mécénat est plus avantageux pour les entreprises car il se traduit par une charge nette d'impôt inférieure à celle du sponsoring.

A noter

Afin d'optimiser votre visibilité sur vos supports de communication, n'oubliez pas de nous fournir :

- Votre logo de préférence « vectorisé »
- Votre adresse mail
- Votre adresse et numéro de téléphone

Le Club Olympique Bayonnais c'est aussi

URBAN TRAIL BAYONNE

http://www.ubantraibayonne.fr